

RAPPORT ANNUEL DE PROJET

Numéro de l'ICD/Année financière : HC-P005 (2020-2021)

NOTE : Ce document est une représentation des exigences de production de rapports pour l'ICD HC-P005. Il ne s'agit pas d'un modèle de rapport ni d'un outil de collecte de données. Le cas échéant, le bureau régional vous fournira des modèles de rapports, des guides et des outils de collecte de données qui vous aideront à répondre aux exigences de production de rapports. Ces documents sont indiqués en caractères gras et en italiques dans le document. Veuillez communiquer avec [le bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n'avez pas reçu d'exemplaires de ces documents, pour toute question ou si vous avez besoin d'aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

Le rapport annuel de projet est fondé sur les activités et livrables indiqués dans la proposition annuelle ou autres exigences en matière de rapport définies par la DGSPNI-SAC. Le projet de rapport annuel doit comprendre, sans s'y limiter, les éléments suivants :

1. Un résumé des activités menées et les résultats obtenus; et
2. Une explication pour tout écart par rapport à la proposition ou au plan de travail.